

Rapport d'évaluation

Plan d'action SOINS MODERNES DES ARBRES (SMDA)



Décembre 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise SOINS MODERNES DES ARBRES dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

SOINS MODERNES DES ARBRES			
Date d'adhésion au programme	08/01/2021	Date d'engagement dans le programme	08/06/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	06/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	06/2021- 06/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Décembre 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	4
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	6
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	7
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	7
I.2.2 Conclusion évaluative.....	8
II. RECOMMANDATIONS	9
III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE	10
IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION.....	11

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	L'entreprise a été créée en 1990, et son siège social est à Trappes (Yvelines). Elle dispose aussi de 4 autres sites en région parisienne et 3 agences en régions.
Secteurs d'activité	Elle propose des services d'aménagement paysager (élagage et abattage) et d'entretien et d'aménagement d'espaces naturels.
Chiffre d'affaires	13 millions d'euros (2018)
Nombre d'employés	50 à 90 salariés
Site web de l'entreprise	https://smda-sas.com/

I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Les informations fournies dans les documents sont plutôt complètes. Le titre des actions dans le plan d'action et le rapport de suivi diffère parfois.

I.1.2 Engagements préexistants

En 2013, l'entreprise a signé la Charte de l'eau, rassemblant 5 engagements, pour témoigner de son intérêt envers la qualité de l'eau et la biodiversité aquatique. En 2016, elle a obtenu l'Ecolabel CECOR pour la prise en compte de l'impact de ses activités sur l'environnement et a ensuite signé la Charte de la Biodiversité en Entreprise, fondée sur 3 axes : la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'encouragement à la participation d'autres acteurs et l'élaboration d'un cadre mondial de protection de la biodiversité.

SMDA a créé un secteur environnement en 2017 qui vise à proposer des méthodes de travail respectueuses de l'environnement. L'entreprise respecte la loi « Zéro Phyto ». Depuis 2018, elle investit dans les énergies renouvelables (véhicules hybrides pour les commerciaux et achat d'un camion au gaz naturel). Elle a été récompensée en 2020 pour ses achats responsables et sa responsabilité sociétale.

I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

Pour conserver la présentation proposée par l'entreprise du niveau de dépendance et des services écosystémiques, on peut classer les dépendances de l'entreprise de la façon suivante :

Services écosystémiques	Dépendances	Commentaires
Services d'approvisionnement		
Bois d'ouvrage et fibres de bois	Faible	Pour le paillage dans les plantations. Des alternatives (paille ou pouzzolane) existent et une partie de ces ressources provient de leur propre exploitation.
Ressources ornementales	Forte	Utilisées pour l'aménagement de massifs ou d'espaces naturels pour des raisons décoratives. Peu d'alternatives conviennent à leur domaine d'activité.
Biomasse	Moyenne	Pour les huiles des machines thermiques. Il y a des alternatives

combustible		(machines électriques), mais l'huile de graissage ou de chaîne est nécessaire pour le bon fonctionnement des machines.
Eau douce	Forte	Utilisée pour hydrater le personnel et nettoyer les véhicules et les locaux ainsi que pour les activités de l'entreprise.
Ressources génétiques	Forte	Utilisées pour certaines essences végétales, elles sont adaptées à leurs besoins très spécifiques.
Services de régulation		
Contrôle de qualité de l'air	Forte	La qualité de l'air impacte la santé humaine et le développement des végétaux, influençant directement leurs activités.
Régulation du climat global	Forte	Le réchauffement climatique affecte les espèces végétales locales, les rendant vulnérables aux maladies et aux conditions climatiques changeantes.
Régulation du climat local	Moyenne	Les activités en extérieur de l'entreprise sont sensibles aux conditions météorologiques locales.
Régulation des eaux	Moyenne	L'eau douce est utilisée pour certaines activités de l'entreprise.
Contrôle de l'érosion	Forte	Un sol érodé complique le travail et empêche le développement des végétaux.
Contrôle des maladies	Faible	Les pathogènes humains peuvent affecter le personnel.
Régulation de la qualité des sols	Forte	La qualité des sols est cruciale pour le développement des végétaux.
Contrôle des ravageurs	Moyenne	L'entreprise agit pour ce contrôle, mais ils peuvent être nocifs pour leurs activités
Pollinisation	Forte	Elle est essentielle pour le développement végétal, la plantation et l'aménagement d'espaces naturels.
Services culturels		
Loisirs et écotourisme	Forte	L'intérêt pour les écosystèmes naturels crée une demande de la part des collectivités territoriales pour l'entretien de leurs espaces naturels.

A noter que dans « contrôle des maladies » l'entreprise n'évoque que sa dépendance vis-à-vis du contrôle des maladies humaines, mais elle est aussi dépendante des maladies des plantes.

Pour clarifier les affirmations de l'entreprise, le contrôle des maladies correspond à la capacité de certains écosystèmes à limiter la circulation de maladie, l'abondance de pathogènes humains et l'abondance de vecteurs de maladies. Le bon fonctionnement des activités de l'entreprise dépend effectivement de la présence des salariés, d'autant plus lorsque ces derniers sont en bonne santé.

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

L'entreprise a évalué ses pressions conformément aux 5 facteurs principaux d'érosion de la biodiversité :

- **Changement d'usage des terres et des mers et fragmentation des habitats** : L'utilisation des équipements (broyeurs ou rotovateurs), endommage la couche supérieure des sols et les rend vulnérables à l'érosion.
- **Surexploitation des ressources naturelles** : l'utilisation d'eau douce au quotidien (douche, cuisine, WC, nettoyage des véhicules), et la consommation de biomasse végétale pour le paillage, impacte les ressources naturelles.
- **Changement climatique** : Les déplacements et l'utilisation de machines thermiques génèrent des émissions de CO₂.
- **Pollutions** : l'utilisation des tronçonneuses et des débroussailleuses entraîne une pollution sonore, affectant les espèces environnantes.

Pour les **espèces exotiques envahissantes (EEE)**, SMDA explique qu'il ne contribue pas au développement d'espèces exotiques envahissantes, mais plutôt à leur contrôle.

Les informations dans le plan d'action ne permettent pas d'affirmer que SMDA contrôle le développement des EEE potentiellement causés par ses activités. Cela pourrait effectivement être le cas si l'entreprise évite la dispersion des EEE (nettoyage des engins et du matériel entre les chantiers, contrôle strict des matériaux utilisés), mais il n'y a pas d'information à ce sujet dans les engagements préexistants notamment.

L'utilisation des tronçonneuses, des débroussailleuses et de l'ensemble des machines thermiques n'entraîne pas seulement une pollution sonore, mais aussi une pollution de l'air.

- **Contributions positives à la biodiversité**

SMDA est engagé directement dans la protection de l'environnement par ses interventions sur les écosystèmes naturels, et notamment forestiers. De plus, elle combat les ravageurs et travaille à contenir le développement d'espèces exotiques envahissantes. En 2020, elle a traité plus de 60 nids de frelons asiatiques et nids de chenille processionnaire du chêne ou du pin. Elle collabore avec l'Agence des Espaces Verts pour maintenir les pelouses calcicoles dans les Yvelines.

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

L'entreprise mentionne les 3 enjeux suivants :

- La gestion des émissions de CO₂ pour éviter le non-respect des normes à venir et améliorer le bilan carbone
- La diminution des impacts sur les sols pour pérenniser leur travail et éviter un désengagement des parties prenantes et des clients
- La contribution au maintien de la biodiversité pour pérenniser les activités

Les enjeux pourraient être plus spécifiques, notamment le dernier qui n'évoque aucune des 5 pressions sur la biodiversité en restant très général. La protection des sols - deuxième enjeu cité – devrait être au cœur de la démarche en faveur de la protection de la biodiversité, indépendamment des considérations liées à l'engagement des clients. Finalement, il manque les enjeux liés à la surexploitation des matières premières tels que l'utilisation d'eau douce, de bois et de ressources ornementales.

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes représente une préoccupation majeure pour les entreprises opérant dans le domaine du génie écologique et du paysagisme (introduction d'EEE par le biais d'outils, de machines et d'importations de matériaux). En l'absence de mesures préventives strictes, les conséquences peuvent être significatives. Au vu des informations disponibles, il n'est pas démontré que l'entreprise prend des mesures spécifiques pour contrôler ce phénomène. Par conséquent, cette question devrait faire partie des enjeux identifiés par l'entreprise.

1.1.4 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Au niveau du secteur environnement de l'entreprise et au niveau du site d'exploitation		
-----------------------------------	--	--	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans		
---	-------	--	--

Nombre d'actions cœur de métier	3	Nombre d'actions complémentaires	2
--	---	---	---

Actions cœur de métier	1	Augmenter la part de l'utilisation de nos chevaux de travail à au moins 10% du chiffre d'affaires du secteur environnement avant 2023.
	2	Obtenir la certification Qualipaysage - Génie écologique d'ici 2023.
	3	Former et sensibiliser au moins 15 collaborateurs sur différents sujets environnementaux (génie écologique, reconnaissance faunistique et floristique, etc...) avant 2023.

Observations

L'action 2 est bien une action cœur de métier. A noter, qu'il s'agit surtout d'une action qui contribue positivement à la biodiversité plutôt qu'une action axée spécifiquement sur la réduction des pressions de l'entreprise.

Actions complémentaires

- 4 Labellisation "EcoJardin" du site d'exploitation avant 2023.
- 5 Mise en place de suivi des émissions carbone de chaque chantier avant 2023.

Observations

L'action 5 est reclassée en cœur de métier car elle permet à l'entreprise d'analyser ses sources d'émissions pour ensuite mettre en place des actions correctives.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

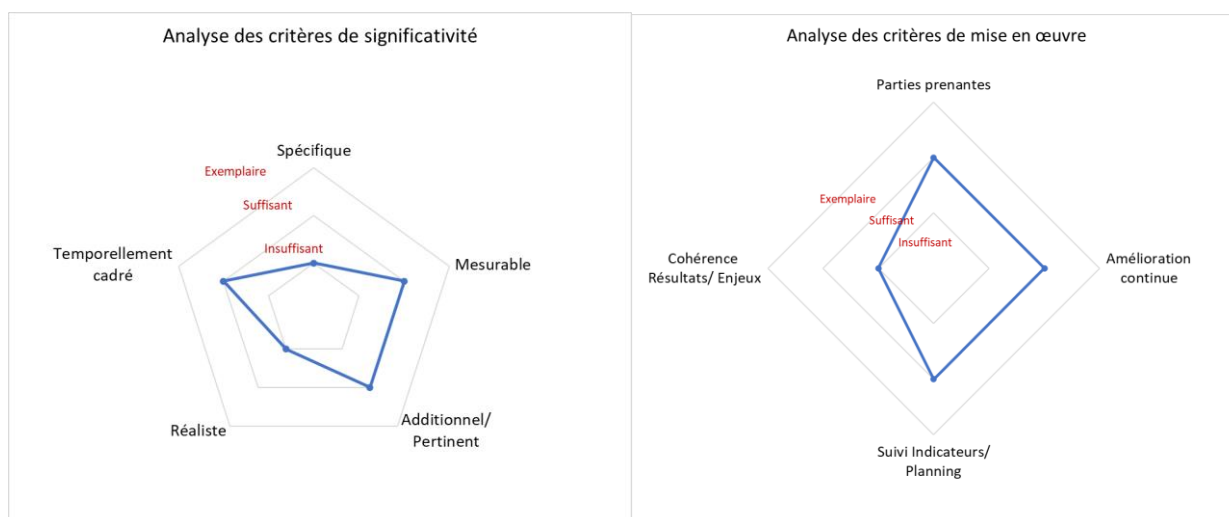
I.2 Synthèse de l'évaluation

I.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action SOINS MODERNES DES ARBRES, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **En progrès** (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



1.2.2 Conclusion évaluative

- Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Soins Modernes des Arbres est une entreprise avec 3 secteurs d'activités (les soins arboricoles, un secteur environnement et un secteur infrastructures) et 4 implantations (un siège et 3 agences). Le plan d'action proposé porte d'une part sur le secteur environnement et d'autre part sur le siège. L'entreprise est bien consciente de ses dépendances à la biodiversité dans ses activités. Son analyse de ses pressions et impact sur la biodiversité est quasi-exhaustive ; il manque juste la question des espèces exotiques envahissantes. Son activité, en particulier le secteur environnement, contribue positivement à la biodiversité. L'entreprise a des engagements certifiés en faveur de la biodiversité.

L'entreprise propose un plan d'action qui associe l'amélioration des contributions positives de l'entreprise et la réduction de ses pressions au travers de suivis de pratiques, de modifications de solutions techniques, de formation et de certification ou labellisation.

Le plan d'action répond de manière très opportune (avec du suivi et de la modification de pratiques) aux pressions de l'entreprise sur la biodiversité - dans son secteur environnement et sur le siège d'exploitation - sur les facteurs changement climatique et la protection des sols. La surexploitation des ressources naturelles et les espèces exotiques envahissantes ne font pas l'objet d'action.

La mise en œuvre du plan d'action est globalement satisfaisante avec des qualités (implication des parties prenantes internes) et des défauts (insuffisance de renseignement des moyens mobilisés).

Soins Modernes des Arbres propose un premier plan d'action qui répond à une partie à ses pressions sur la biodiversité. Il ne fournit malheureusement pas toutes les données nécessaires pour bien apprécier les avancées de ses actions.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- S'appuyer sur la communauté scientifique et les associations environnementales pour renforcer la robustesse des indicateurs
- Evaluer l'impact de l'entreprise en matière de dissémination d'espèces exotiques envahissantes et proposer des actions de réduction ambitieuses
- Définir au moins une action sur l'utilisation d'eau et une sur l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (et qui ne concernent pas uniquement le secteur d'activité environnement)
- Étendre les bonnes pratiques de l'action 2 en matière de génie écologique sur les autres métiers que ce sont les secteurs infrastructures et soins arboricoles (homogénéisation de l'ensemble des pratiques vers le haut)
- Dans le cadre de l'action 4 sur le site d'exploitation, expérimenter de nouvelles pratiques pour les mettre en place (en cas de résultats probants) chez les clients
- Enrichir ses indicateurs afin de mieux mesurer l'impact de ses actions sur la biodiversité et ses facteurs d'érosion, par exemple :
- Action 2 : indicateurs de mesures basés sur les critères du référentiel de la certification Qualipaysage
- Action 3 : mesure d'évolution des pratiques des salariés (types de postes concernés par les formations et sensibilisation, lien avec des outils métiers,...)
- Action 4 : inventaire biodiversité sur le site et suivi de son évolution
- Action 5 : poursuivre le suivi de l'évolution des émissions de GES après mise en place des mesures de réduction (électrification, utilisation du carburant moins polluant...)

III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est **globalement d'accord** avec la conclusion et les justifications mais il tient à exprimer certains retours

RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations.

IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION

AGREGATION DES RESULTATS

Le niveau de reconnaissance de l'entreprise est basé sur l'évaluation des neuf critères dont le détail est présenté en Partie II de ce présent rapport. Les résultats sont agrégés de la manière suivante :

Niveau 1 : En progrès	Niveau 2 : Confirmé	Niveau 3 : Exemplaire
Au moins un des critères est jugé insuffisant	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires et le caractère significatif et/ou la mise en œuvre est jugée exemplaire sur tous les critères